

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

Commission permanente sur l'examen des contrats

Présidence

Dominic Perri

Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

Paola Hawa

Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Valérie Patreau

Arrondissement d'Outremont

Membres

Céline-Audrey Beauregard

Arrondissement de Verdun

Caroline Braun

Arrondissement d'Outremont

Julie Brisebois

Village de Senneville

Nathalie Goulet

Arrondissement d'Ahuntsic–
Cartierville

Enrique Machado

Arrondissement de Verdun

Peter McQueen

Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-Dame-de-Grâce

Sylvain Ouellet

Arrondissement de Villeray– Saint-
Michel–Parc-Extension

Stéphanie Valenzuela

Arrondissement de Côte-des-
Neiges– Notre-Dame-de-Grâce

Le 25 août 2025

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE257684003

Accorder un contrat à Decimal Technologies inc., pour l'acquisition et le déploiement d'une solution infonuagique pour le système budgétaire, pour une période de 96 mois, incluant 2 options de prolongation de 60 mois chacune - Dépense totale de 16 914 757,31 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 25-20860 - (1 soumissionnaire) / Autoriser des ajustements récurrents à la base budgétaire du Service des technologies de l'information à compter de 2027 pour un montant de 1 457 200 \$.

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice, Soutien
aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007)* et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008)*.

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMCE257684003

Accorder un contrat à Decimal Technologies inc., pour l'acquisition et le déploiement d'une solution infonuagique pour le système budgétaire, pour une période de 96 mois, incluant 2 options de prolongation de 60 mois chacune - Dépense totale de 16 914 757,31 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 25-20860 - (1 soumissionnaire) / Autoriser des ajustements récurrents à la base budgétaire du Service des technologies de l'information à compter de 2027 pour un montant de 1 457 200 \$.

À sa séance du 6 août 2025, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- Contrat de bien et services d'une valeur de plus de 4 M\$ répondant aux conditions suivantes :
 - Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres;
 - Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appels d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

Le 13 août 2025, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence. Au cours de cette séance, les responsables du Service des technologies de l'information, Direction institutionnelle, Division finances et approvisionnement ont expliqué que la Ville utilise le Système budgétaire automatisé (SBA) pour l'élaboration du budget de fonctionnement et le système INVESTI pour le plan décennal d'investissements. Ces applications sont considérées aujourd'hui comme désuètes puisqu'elles ont été mises en place dans les années 1990 et 2000. Pour ce faire, le Service des TI a entrepris de mettre en place une solution intégrée de gestion du cycle budgétaire et financier.

L'appel d'offres a été publié du 27 janvier au 5 juin 2025. Durant cette période, 11 addendas ont été émis afin de répondre aux questions des preneurs du cahier des charges et de reporter la date d'ouverture des soumissions. L'appel d'offres a suscité l'intérêt de 26 firmes, dont une seule a déposé une réponse. Les raisons de désistement invoquées sont diverses et certaines méritent de leur prêter attention. Une firme *considère que la demande apparaît restrictive en raison de l'imposition de la responsabilité limitée de l'adjudicataire*; une indique *que les risques financiers sont considérables*; une autre recommande *de faire deux contrats distincts : un pour les licences SaaS et un pour les services professionnels*; et une firme affirme *que les éditeurs ne sont pas tous ouverts à adapter leurs conditions générales d'utilisation aux clients. Il serait plus efficace de contractualiser directement avec l'éditeur. Sur 18 ans, le coût du projet repose principalement sur le prix des licences et très peu sur les services professionnels*.

L'unique soumission a obtenu la note de passage intérimaire donnée par le comité de sélection et le prix présente un écart de (-23,34 %) avec l'estimation, qui a été élaborée selon une vigie interne et d'après les coûts de contrats similaires ainsi que les taux d'acquisition et d'intégration des solutions sur le marché. Comme l'ont précisé les responsables, le coût annuel des licences de Decimal Technologies inc. Est nettement plus bas qu'estimé.

Pour conclure, le Service des TI a recommandé de poursuivre le processus d'octroi avec l'adjudicataire.

Au terme de la présentation, les commissaires ont voulu obtenir des clarifications au sujet des désistements. Comment expliquer qu'il y ait eu 26 preneurs du cahier des charges et un seul soumissionnaire? Que pensez-vous des raisons de désistement invoquées par les firmes, dont certaines remettent en question la stratégie d'approvisionnement et les clauses au contrat? Est-ce qu'il y avait plus d'une entreprise en mesure de répondre à cet appel d'offres? Les responsables ont indiqué que la Ville détient des besoins spécifiques et que ce n'est pas tous les preneurs de documents qui avaient des solutions adéquates à offrir. Il faut également dire que l'infonuagique est un domaine très convoité et qu'il est difficile de trouver des ressources pour implanter les solutions existantes sur le marché. C'est d'ailleurs ainsi que le Service a défendu sa stratégie d'approvisionnement de solliciter le marché à la fois pour la licence et les services professionnels. Le Service a procédé à une vigie, au terme de laquelle il a été jugé préférable d'opter pour une solution intégrée. Cette même vigie a permis de conclure qu'il existait des firmes en mesure de répondre à cette demande. Les responsables estiment que la firme Decimal Technologies inc. répond bien à l'ensemble des exigences. En ce qui a trait aux clauses, celles-ci sont tirées de la trousse infonuagique, elles sont génériques et servent à protéger la Ville.

D'autre part, la Commission a demandé s'il était envisageable d'acquérir les connaissances à l'interne pour gérer le projet. D'après les personnes-ressources, la firme est requise pour l'implantation de la solution et son intégration dans l'écosystème de la Ville. Les équipes internes seront mobilisées pour appuyer et assurer le maintien.

Conclusion

Lors de la période de délibérations, les membres ont manifesté leur inconfort devant le nombre élevé de désistements et les raisons invoquées, dont certaines remettaient en doute les choix de la Ville. Les explications obtenues par les responsables n'ont pas réussi à convaincre la Commission, qui se demande si les besoins ont-ils été bien ciblés, si la solution est appropriée pour répondre aux exigences et aux particularités de la Ville. Il s'agit tout de même d'un contrat qui s'élève à près de 17 M\$, il vaudrait peut-être mieux recommander de repousser le contrat afin que le Service fournisse des informations supplémentaires.

Si l'ensemble des commissaires étaient d'accord pour demander des précisions additionnelles au sujet de la stratégie d'approvisionnement, plusieurs ont exprimé leurs préoccupations à l'idée de reporter le contrat et de retarder le projet, qui est fortement attendu, notamment par le Service des finances, et qui est essentiel pour améliorer le processus budgétaire. De plus, la firme adjudicatrice a été jugée conforme par le comité de sélection et le prix soumis est en deçà de l'estimation.

À l'issue des discussions travaux, les membres se sont entendus pour demander au Service des clarifications au sujet de la stratégie adoptée, qui semble être en cause dans la faible participation à l'appel d'offres ainsi que sur la vigie qui semble avoir été déterminante dans la définition de la stratégie d'approvisionnement. Ces explications seront intégrées au rapport qu'elle déposera aux conseils afin d'éclairer la décision des membres du Comité exécutifs et des personnes élues.

Le Service des TI a fait parvenir les explications suivantes à la Commission :

De prime abord, il est important de spécifier la note de passage de l'adjudicataire est de 76,8 % et qu'aucune plainte n'a été portée à notre connaissance concernant ce processus d'acquisition.

La vigie a démontré l'existence d'un marché concurrentiel (incluant le Québec) d'une dizaine de fournisseurs pouvant offrir ce type de solution.

La vigie est une étape préparatoire à un projet informatique permettant d'orienter l'approche technologique et d'approvisionnement d'un dossier. La complexité, l'envergure et les défis de remplacement du système budgétaire de la Ville ont amené les ressources TI à baser la vigie sur plusieurs sources d'information.

Les principales étapes du processus de vigie étaient les suivantes:

- *Définition des besoins d'affaires et fonctionnels de la solution;*

- Collecte d'information sur les solutions potentielles en utilisant différentes sources (internet, demandes de renseignements);
- Analyse comparative des différentes solutions du marché;
- Présentation des résultats de la vigie et des recommandations technologiques.

Les objectifs de la vigie étaient :

- Assurer que le marché peut répondre aux besoins et que les fonctionnalités fournies des solutions disponibles répondent aux exigences obligatoires.
- Produire une estimation à haut niveau des coûts.
- Répondre à la recommandation du vérificateur général de doter la Ville d'une nouvelle solution budgétaire.

La plupart des solutions analysées obtenaient de bonnes notes au niveau de l'évaluation des requis fonctionnels. Une rencontre avec des experts de Gartner, firme de conseils stratégiques et en recherche en matière de technologies de l'information, a permis de bénéficier d'informations à jour sur le marché des solutions budgétaires afin de confirmer notre recommandation.

La stratégie de sollicitation du marché est un élément transversal et plusieurs éléments mentionnés précédemment peuvent avoir un impact sur l'ouverture du marché. Les recommandations suivantes mises de l'avant par la vigie ont permis de supporter la stratégie d'approvisionnement de ce dossier:

- Les solutions de gestion du cycle budgétaire sont considérées comme des solutions de commodité, le marché est mature depuis plusieurs années et les solutions sont plus ou moins équivalentes. Le modèle infonuagique (SaaS) est la norme pour la majorité des solutions.
- La recommandation est, donc, de produire un seul appel d'offres pour l'acquisition et l'intégration d'une solution infonuagique (SaaS) ce qui permet de réduire le risque en lien avec la disponibilité d'un intégrateur.

Cette approche a été basée sur les résultats de la Vigie démontrant une multitude de solutions, mais aussi sur l'importance de livrer dans les meilleurs délais une solution budgétaire tout en minimisant les risques. En effet, une approche en deux volets (logiciel puis services professionnels pour les travaux de développement et d'intégration) aurait fragmenté les responsabilités et les parties prenantes menant à une augmentation des risques en lien avec le projet.

Finalement, parmi les preneurs, on retrouve notamment :

- des firmes de services professionnels sans solution logicielle, qui devaient s'associer à un éditeur pour soumissionner ;
- une municipalité ;
- un fournisseur ayant commandé les documents à deux reprises ;
- une firme américaine spécialisée dans la rédaction de réponses à des appels d'offres ;

- *ainsi que des entreprises dont les produits ne correspondaient pas aux exigences du cahier des charges.*

À la lumière de ces explications et compte tenu de l'importance d'aller de l'avant avec ce contrat, la Commission permanente sur l'examen des contrats adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, en l'occurrence :

- *Contrat de bien et services d'une valeur de plus de 4 M\$ répondant aux conditions suivantes :*
 - *Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres;*
 - *Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appels d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE257684003 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.